

MAIRIE DE NOINTEL

REUNION DU MARDI 07 JUIN 2016

20h30

L'an deux mille seize, le sept juin à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe LADAM, Maire.

Date de convocation : 03 juin 2016

Présents : M. LADAM, Mme BODCHON-SEREIN, Mme LEFEVRE, M. DECAUDAIN, Mme GROBON, M. THOMAZON, M. MAUROY, Mme MACUDZINSKI, Mme DUFRANNE, M. DEGREMONT, M. REGNIER, Mme DOMINGOS-FREIRE, M. LANTEZ, M. RUMEAU

Excusés : Mme TRANNOY (pouvoir à M. RUMEAU)

Secrétaire de séance : M. DEGREMONT

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL :

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 14 avril 2016.

2/ SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION :

Suite au départ à la retraite, au 31 août 2016, d'un adjoint technique occupant les fonctions de cantine-garderie-TAP, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, afin de pouvoir procéder au recrutement d'un(e) remplaçant(e), de supprimer le poste d'adjoint technique 2^e classe laissé vacant pour créer un poste d'adjoint d'animation (la gestion de la garderie imposant désormais que le candidat ait son BAFA notamment) d'une durée de 22h12 par semaine (horaire annualisé pour prendre en compte les vacances scolaires durant lesquelles l'agent ne travaillera pas).

A l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- De supprimer le poste d'adjoint technique 2^e classe laissé vacant
- De créer un poste d'adjoint d'animation

La décision prendra effet au 1^{er} septembre 2016.

Monsieur RUMEAU demande si le recrutement entre dans le cadre de la mutualisation. Il lui est répondu que non, la mutualisation n'entrant en vigueur qu'en 2017.

3/ CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES :

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la création d'une régie de recettes afin de régulariser la situation quant aux locations de la salle multifonctions.

Considérant la nécessité d'encaisser régulièrement le produit des locations de la salle Henri Sénéchal, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'instituer une régie de recettes pour l'encaissement des locations de la salle
- Cette régie est installée en Mairie de Nointel
- Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est de 1220 €
- Le régisseur doit verser la totalité des pièces justificatives des recettes encaissées au moins tous les mois et lors de sa sortie de fonction.
- Le régisseur sera nommé par Monsieur le Maire sur avis conforme du Trésorier Principal
- Le régisseur est dispensé de verser un cautionnement
- Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée, après avis du Trésorier Principal de Liancourt, selon la réglementation en vigueur
- Le Maire et le Trésorier Principal de Liancourt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

4/ REGIME INDEMNITAIRE DU REGISSEUR DE RECETTES :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une indemnité de responsabilité peut être attribuée aux régisseurs de recettes et que les taux de l'indemnité sont fixés par délibération dans la limite des taux en vigueur pour les régisseurs des collectivités locales. Le cas échéant, une indemnité de responsabilité peut également être allouée aux suppléants dans les conditions prévues par l'instruction du 21 avril 2006.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'allouer une indemnité de responsabilité au régisseur titulaire aux taux prévus par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 03 septembre 2001, soit 110 € annuel
- Dit qu'une indemnité de responsabilité pourra, le cas échéant, être allouée au régisseur suppléant dans les conditions prévues par l'instruction du 21 avril 2006

5/ INDEMNITE REPRESENTATIVE DES LOGEMENTS DES INSTITUTEURS :

Vu le taux prévisionnel d'évolution de l'indice des prix hors tabac pour 2016, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet l'avis d'une hausse de 1,00 % du taux de progression à retenir pour 2016 s'agissant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

6/ AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :

Considérant la transmission par Monsieur le Préfet de l'Oise de l'arrêté de projet de périmètre de fusion du Syndicat des Energies et de la Zone Est de l'Oise (SEZEO) et du Syndicat Intercommunal « Forces Energies » en date du 21 avril 2016,

Considérant que les communes concernées disposent d'un délai de 75 jours à compter de la notification de l'arrêté susmentionné pour donner leur accord à ce projet de fusion,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que :

- Le projet initial de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale prévoyait la fusion des 3 syndicats d'énergies en un syndicat départemental unique

- Les communes membres des deux syndicats SEZEO et Forces Energies ont refusé cette fusion et ont donc proposé un amendement qui ne prévoit qu'une fusion entre les deux syndicats SEZEO et FE
- Cet amendement a été adopté par la CDCI lors de sa réunion du 21 mars 2016 et l'arrêté préfectoral présenté correspond à celui-ci

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité de donner son accord à l'arrêté du projet de périmètre de fusion du Syndicat des Energies de la Zone Est de l'Oise (SEZEO) et du Syndicat Intercommunal « Force Energies » tel que présenté par Monsieur le Préfet de l'Oise en date du 18 avril 2016.

7/ AVIS SUR LE PROJET DE PERIMETRE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE LA BRECHE :

Conformément aux articles L.212-3 et R.212-27 du Code de l'Environnement, l'Etat a transmis pour avis à la commune de Nointel le projet de périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Brèche. L'objectif d'élaboration de ce SAGE est de rechercher à satisfaire les besoins et usages en eau de tous sans porter atteinte au milieu aquatique.

Le périmètre proposé englobe le bassin versant :

- De la Brèche de sa source au confluent de l'Arré,
- De l'Arré de sa source au confluent de la Brèche,
- De la Brèche du confluent de l'Arré au confluent de l'Oise.

Il inclut pour tout ou partie l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Clermontois.

Après consultation de ce périmètre et lecture du dossier justifiant ce dernier, Considérant que le Conseil municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification susmentionnée pour se prononcer, il est proposé d'émettre un avis favorable au projet de périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Brèche.

A l'unanimité, le Conseil municipal rend un avis favorable.

8/ TRANSFERT DE LA COMPETENCE DU SAGE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe du transfert de la compétence « Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau » à la Communauté de Communes du Clermontois à compter de la date de signature de la présente délibération.

Acte que les statuts de la Communauté de Communes du Clermontois sont modifiés comme suit : « Elaboration, mise en œuvre, suivi et révision des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau sur le territoire de la Communauté de Communes. Pour l'exercice de cette compétence, la Communauté de Communes pourra adhérer à un syndicat mixte ».

9/ INFORMATION SUR LES PROJETS DE TRAVAUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS :

Monsieur le Maire évoque une rencontre récente entre les élus du Clermontois, le Président du Conseil Départemental et les deux Conseillers Régionaux locaux, au cours de laquelle ont été évoqués les points suivants :

- Station d'épuration de Breuil-le-Vert : Les travaux d'agrandissement (avec une 2^e ligne de traitement) ont pris un retard considérable. Ils devraient débiter l'année prochaine. Rappel : vu leur ampleur, les travaux d'assainissement collectif de la route de la Jacquerie ne pourront être réalisés qu'après cet agrandissement (décision de l'Agence de Bassin quant à l'octroi de subventions).
- En revanche, les travaux d'assainissement de la rue de la Mairie devraient être réalisés bien plus tôt, sans subvention. Des géomètres sont déjà venus prendre des mesures. Les travaux pourraient démarrer à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine.
- A cette occasion Madame LEFEVRE et Monsieur RUMEAU soulèvent le problème de l'assainissement dans la rue du Château. Monsieur le Maire répond que malheureusement cette rue a été zonée en assainissement individuel par les services de l'Agence de Bassin Seine Normandie sur la base d'éléments techniques (tailles et configuration des parcelles, caractéristiques du sol, ancienneté des installations). Ce zonage n'est pas modifiable à court et moyen terme. Monsieur RUMEAU ajoute que pour lui, avec la nouvelle station d'épuration, cela devrait pouvoir être envisagé ou au moins que la Communauté de Communes puisse gérer également les assainissements individuels afin que chaque particulier n'ait pas à devoir faire appel à son propre artisan.
- Rond-point de la laiterie à Clermont : les travaux ont été longs, notamment à cause de la multiplicité des réseaux passants sous la voirie, mais le rond-point sera réouvert début juillet
- Espace Fernel : Une réflexion doit être menée quant à son utilisation future (installation d'entreprises, médiathèque, bureaux, etc)
- Intercommunalité : des discussions sont en cours pour un éventuel rapprochement avec la Vallée Dorée

10/ SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS A

L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ETE DE 2024 :

A la demande de l'Association des Maires de France (AMF), Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de prendre une motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024.

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Nointel est attachée,

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024,

Considérant qu'au-delà de la ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays,

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites en ce domaine,

Considérant que la commune de Nointel souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet,

Le Conseil municipal apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

11/ QUESTIONS DIVERSES :

- Mutualisation : Un point est fait par Monsieur le Maire sur le processus en cours. 10 communes ont intégré le Schéma de Mutualisation (Agnetz, Cambronnes-les-Clermont,

Catenoy, Clermont, Etouy, Fitz-James, Mouy, Neuilly-sous-Clermont, Rémécourt et donc Nointel). Saint-Aubin-sous-Erquery devrait les rejoindre. Des réunions ont lieu toutes les semaines depuis un mois maintenant, réunissant les secrétaires de Mairie et responsables techniques le matin, les élus l'après-midi.

- Lecture d'un courrier reçu par Monsieur RUMEAU de Madame BARISEAU, Vice-Présidente « Jeunesse, Sports et Vie Associative » au Conseil Régional des Hauts-de-France, informant que la mise aux normes des vestiaires du stade municipal ne peut bénéficier d'une subvention du Conseil Régional, celui-ci ne subventionnant que les projets supérieurs à 100 000 € H.T. (ayant un impact sur l'emploi et l'aménagement du territoire)
- Stores à la salle Henri Sénéchal : nous sommes toujours dans l'attente du devis concernant l'électricité
- Une commission chargée de faire le bilan de la première année d'activité de la salle se réunira le lundi 20 juin à 18h.
- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un représentant des Archives Départementales est venu récemment à Nointel retirer une partie des archives communales (ancien cadastre, registres des délibérations du Conseil municipal, registres d'Etat-civil ...)
- Monsieur MAUROY souhaiterait que la route de la Couarde soit débroussaillée. Monsieur le Maire répond qu'avec les pluies des dernières semaines, les services techniques ont pris du retard et que d'autres zones seront faites en priorité avant d'y aller. Il précise également qu'il existe des interdictions de couper à certaines périodes de l'année, notamment en période de couvaison et que la commune doit les respecter.
- Monsieur MAUROY informe, pour celles et ceux n'ayant pas lu la presse, que le radar situé dans Nointel va désormais flasher dans les deux sens
- Madame MACUDZINSKI fait le point sur l'après-midi « nature » qui a très bien fonctionné. Une trentaine d'enfants et une quinzaine d'adultes y participaient.
- Elle demande également ce qu'il en est pour le « trou » dans la chaussée, ruelle Boucher. L'affaire est toujours en litige entre le Pays du Clermontois et l'entreprise qui a fait les travaux. La commune ne peut rien entreprendre pour le combler.
- Monsieur REGNIER souhaiterait que la partie engazonnée située le long de la piste cyclable entre Nointel et Breuil-le-Sec soit entretenue par les services techniques des deux communes. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas de la responsabilité des communes mais du Département et qu'il serait imprudent d'y engager le personnel communal. Il en profite pour préciser qu'avec les nouvelles lois sur l'emploi des produits phytosanitaires, il faudra s'habituer à voir de plus en plus souvent des parties moins entretenues qu'avant ou selon d'autres critères.
- Monsieur DEGREMONT réitère la plainte des riverains de la « rue des écoles » suite à la vitesse excessive des voitures dans cette rue. Un automobiliste, connu, étant plus particulièrement visé, Monsieur le Maire lui adressera un courrier. Par ailleurs, quand les ralentisseurs seront implantés, cela devrait, en partie, régler le problème.
- Monsieur DEGREMONT informe le Conseil du changement de dirigeants au sein du FC Nointel, notamment du changement de Président.

- Monsieur LANTEZ demande si un curage de la canalisation des eaux pluviales peut être réalisé rue du Saulon, celle-ci étant pleine de sable suite aux pluies diluviennes des derniers jours. Un courrier sera adressé à la Communauté de Communes en ce sens.
- Monsieur RUMEAU s'interroge sur la zone pavillonnaire : combien de terrains à bâtir ont été vendus ? Un seul pour le moment, un autre serait en cours de vente mais le permis de construire n'est pas encore déposé. Pour répondre à une interrogation, il est également précisé que les deux lots de logements construits par Oise Habitat le long du stade sont équipés d'un bardage en bois.
- Monsieur RUMEAU demande si, avec les récents épisodes de cambriolages dans la commune, il ne faudrait pas repenser à la vidéoprotection, en profitant notamment des subventions « avantageuses » versées pour ce type d'équipement par le Conseil Départemental. Monsieur le Maire répond que si la vidéoprotection figure bien dans son programme, elle ne peut être envisagée tout de suite, principalement pour des raisons financières. Il précise que d'après les experts elle n'empêchera pas de toute façon les vols mais qu'elle améliore les recherches pour la Gendarmerie.
- Monsieur DECAUDAIN fait le bilan des festivités de la Pentecôte : tout s'est très bien passé, plus de 150 repas servis le dimanche midi, spectacles de qualité. Se préparent désormais les festivités du 13 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 22h25.

A Nointel, le 10 juin 2016.
Le Maire,
Philippe LADAM